

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de WIDENSOLEN
Séance du 4 juillet 2024**

Sous la présidence de Madame le Maire

Membres présents : 12

Madame Josiane BIGEL - Maire,
Madame Fabienne WISS, - adjointe,
Messieurs Fernand AUER, Julien BUEB - adjoints,
Mesdames Lydia DA CONCEICAO, Laura BAUMANN, Katia SINSON, conseillères,
Messieurs , Florian MARSCHALL, Jean-Marc DEHON, Arnaud NEUKOMM, Christian WISS, Michel WELSCHINGER, conseillers.

Membre absent excusé et représenté : 1

Réjane LAMY, conseillère donne procuration à Michel WELSCHINGER

Membre absent non excusé et non représenté : 0

Membre absent excusé et non représenté : 1

Arnaud JENNY, conseiller

Procurations : 1

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu du 26 mars 2024
- 3) Décisions prises par délégation du Conseil Municipal
- 4) Personnel communal
- 5) Travaux
- 6) Travaux forêt
- 7) Indemnité de répartition de la chasse
- 8) Organisation du temps scolaire
- 9) Location salle communale
- 10) Location garnitures - tarifs
- 11) Comptes-rendus des commissions
- 12) Subvention
- 13) Divers

Avant d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour, Madame le Maire propose , pour une raison de logique, d'aborder le compte-rendu des commissions avant les travaux. Le point 5) sera Comptes-rendus des commissions et le point 11) Travaux.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

Elle informe les membres du Conseil que la nouvelle secrétaire de mairie, Lale YILMAZ est absente pour raisons médicales et précise que la situation est difficile à gérer.

POINT I	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
----------------	--

Fabienne WISS, adjointe, se propose en tant que secrétaire de séance.

En application de l'article L2121-15-6 du CGCT, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner, Fabienne WISS , en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal,

☞ **désigne**, Fabienne WISS, en qualité de secrétaire de séance.

POINT II	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 26 MARS 2024 (D2024-07-28)
-----------------	--

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les termes du compte-rendu du 26 mars 2024.

POINT III	DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (D2024-07-29)
------------------	---

Déclaration d'intention d'aliéner

Dans le cadre de la délégation du Conseil (article L 2122-22 du CGCT), Madame le Maire informe les conseillers :

qu'elle a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune,

- ☞ sur le bien sis 10 rue des Violettes, section 11, parcelle 278, d'une superficie de 529m2, ce bien ne revêtant aucun intérêt public, ni par sa nature ni par sa situation
- ☞ sur le bien sis 27 rue Principale, section 2, parcelle 57 et 68, d'une superficie totale de 1357m2, ce bien ne revêtant aucun intérêt public, ni par sa nature ni par sa situation
- ☞ sur le bien sis 7 rue des Violettes, section 11, parcelle 281, d'une superficie de 506m2, ce bien ne revêtant aucun intérêt public, ni par sa nature ni par sa situation
- ☞ sur le bien sis rue des Cormiers, section 5, parcelle 160, d'une superficie de 364m2, ce bien ne revêtant aucun intérêt public, ni par sa nature ni par sa situation
- ☞ sur le bien sis 26 route de Colmar, section 11, parcelle 302 et 304, d'une superficie totale de 1141m2, ce bien ne revêtant aucun intérêt public, ni par sa nature ni par sa situation

POINT IV PERSONNEL COMMUNAL (D2024-07-30)a) Situation de Laurence SCHWEIN (D2024-07-30-01)

Madame le Maire informe les élus que par courrier en date du 09 avril 2024, Madame Laurence SCHWEIN sollicite sa mutation auprès de la commune d'Artolsheim à compter du 16 août 2024. Madame le Maire précise que Madame SCHWEIN était en disponibilité depuis le 16 août 2021.

Le Conseil Municipal prend acte de cette demande.

b) Situation de Aurélie ROMERA

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 29 juin 2023 Madame Aurélie ROMERA avait été embauchée en qualité d'adjointe territoriale stagiaire à compter du 30 août 2023.

Madame le Maire propose aux élus de titulariser Madame Aurélie ROMERA à compter du 30 août 2024. Elle précise que l'intéressée est obligée de participer auparavant à une formation d'intégration organisée par le CNFPT.

c) Situation de Maëlle WOLFF

Madame le Maire rappelle que Maëlle WOLFF était mise à disposition par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CGFPT) pour une durée d'un an (cf DCM du 29 juin 2023). Elle précise qu'elle était sur le poste de Laurence SCHWEIN.

Madame le Maire propose de reconduire cette mise à disposition via le CGFPT pour une période allant du 1^{er} septembre 2024 au 04 juillet 2025.

d) Recours au service missions temporaires du Centre de Gestion de la FPT du Haut-Rhin (D2024-07-30-02)

Afin de pallier la demande de mutation de Madame Laurence SCHWEIN à compter jusqu'au 16 août 2024, Madame le Maire propose de recourir à nouveau au service missions temporaires du Centre de Gestion de la FPT du Haut-Rhin pour assurer le remplacement de l'ATSEM du 1^{er} septembre 2024 au 04 juillet 2025 sur une base de 30 heures/semaine.

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25 ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que le Centre de Gestion peut mettre des agents à disposition des collectivités et établissements qui le demandent pour assurer le remplacement d'agents momentanément

indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pour pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou pour affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet ;

Considérant que les dépenses supportées par le Centre de Gestion pour l'exercice de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, sont financées par la collectivité ou l'établissement d'accueil dans des conditions fixées par convention ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public ;

Le Conseil Municipal décide à **12 voix pour et une voix contre**

Article 1^{er}: À compter du 1^{er} septembre 2024 et jusqu'au 04 juillet 2025, l'autorité territoriale est autorisée à recourir au service missions temporaires du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pour pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou pour affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet.

Article 2 : L'autorité territoriale est autorisée à signer tous les documents afférents, et notamment la convention de mise à disposition.

M. Jean-Marc DEHON précise qu'il est contre pour des raisons budgétaires.

Madame le Maire rappelle qu'il n'y a actuellement qu'une ATSEM titularisée et que Madame ROMERA le sera fin août 2024. Elle souligne les difficultés du métier d'atsem et indique que dans notre RPI, elles ont aussi la charge de la surveillance dans le bus.

e) Mise à disposition – salle polyvalente (D2024-07-30-03)

Comme évoqué lors de précédents conseils, il est urgent de définir les modalités de recrutement d'une personne pour la salle polyvalente, sachant que le vendredi sera consacré à la visite de la salle et à la préparation (estimation 3H), le lundi sera dédié au nettoyage et à l'inventaire (estimation 5H).

Compte-tenu du nombre d'heures, il est suggéré d'étudier la possibilité que cette personne ait également en charge le nettoyage de la mairie, des écoles et de la salle communale.

Madame le Maire suggère la création rapide d'un groupe d'étude et propose en attendant de laisser en place la situation actuelle et de prendre contact avec Manne Emploi pour trouver une solution pour la salle polyvalente.

Dès qu'une solution définitive sera proposée, une fiche de poste sera établie.

Il est également proposé que les agents communaux se chargent de la préparation du mobilier (tables et chaise).

Madame le Maire souhaite avoir la liste des élus d'astreinte le WE en cas de problème lors des locations.

POINT V COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS (D2024-07-31)

Julien BUEB, adjoint, fait part des propositions de la commission « environnement », réunie le 13 juin 2024.

Il rappelle que le fait d'avoir éteint un candélabre sur deux a engendré une économie de 30% sur la consommation mais pas d'impact sur le coût en raison de la hausse des coûts énergétiques.

Il précise que Madame le Maire a rencontré la société VIALIS pour évoquer plusieurs pistes d'économie en matière énergétique. Il détaille les différentes solutions envisagées.

Il rappelle que le coût de l'opération relative au remplacement complet de l'éclairage en leds, évoquée lors de plusieurs séances du conseil municipal, s'élève à 74.220.87€ HT. Aucune subvention n'étant annoncée à ce jour, les travaux sont reportés.

En attendant et toujours dans un souci d'économie, la commission propose, à l'appui d'un devis de la Société VIALIS l'installation de 9 horloges astronomiques deux contacts sur les armoires, pour un montant de 2772,00€ HT.

La coupure serait de 23H à 4 H du matin. Des panneaux indiquant cette coupure seront installés à chaque entrée du village.

L'économie de consommation est estimée à 48%.

M. BUEB présente un devis de relamping du stade de football en précisant que le Président des SRW a fourni les 4 nouvelles têtes de mât. Le coût total HT établi par la sté VIALIS s'élève à 1068,00€ HT.

Enfin, il indique que deux devis relatifs à la récupération d'eau de pluie ont été demandés par Arnaud JENNY, membre de la commission. Le premier devis s'élève à 13.380€ HT pour deux cuves de 7500l et le second à 15000.80€ HT pour la fourniture d'une cuve platine de 7500l.

Pour des raisons sécuritaires, un devis a été établi pour la démolition du conduit de fumée et fermeture de toiture pour la cheminée située sur le toit de l'école primaire. Le coût de ces prestations proposées par la sté Chemi'nette s'élève à 2704.91€ HT.

Il présente également des devis suivants :

- Véhicule PARTNER des pompiers : bandes rétro- réfléchissant, logo pour un montant de 684,00€ HT, diverses réparations pour un montant de 651,68€ HT,
- Dépôt des pompiers : réparation mécanisme des WC pour un montant de 247,63 HT
- Habillement pour pompiers pour un montant de 731,32 HT

Les membres du conseil prennent acte de l'ensemble de ces propositions et donneront leur avis au point « travaux » inscrit à l'ordre du jour.

M. BUEB ainsi que les membres de la commission ont décidé de suspendre la réalisation du traçage des places de parking et d'étudier un projet global de stationnement. Les seules places matérialisées seront les places sises le long de la bordure en bois.

S'agissant des bandes jaunes matérialisées souhaitées pour une meilleure visibilité, pour faciliter les manœuvres du bus et pour éviter que les poussettes ne soient obligées de rouler sur la route, Madame le Maire demande que ces travaux soient stoppés et souhaite qu'une concertation soit faite au préalable avec les riverains.

POINT VI TRAVAUX FORET (D2024-07-32)

La commission « forêt » réunie le 13 juin 2024 a étudié le devis établi par l'ONF. Fernand AUER, adjoint, fait savoir que le montant total de cette offre s'élève à 23.140€ HT. Après examen par les membres de la commission, les travaux retenus sont détaillés ci-dessous et le coût total est 8570,-€ HT:

- **Travaux d'accueil du public :**

Entretien et propreté (piste, mobiliers, signalétique...) du sentier botanique

Travaux – sécurité du public (limite champs ...) notamment tennis et grotte

Le montant total HT de ces travaux s'élève à 5390,00€.

Les membres du conseil valident, à l'unanimité, le montant de travaux pour un montant HT de 5390,00€.

- **Travaux divers :**

Abattage d'arbres d'un diamètre supérieur à 0.30m- sécurisation des lots de bois de chauffage. Localisation : parcelles 9-12-28

Matérialisation des lots de bois de chauffage, localisation : parcelles 12f-28i-9i

Le montant total HT de ces travaux s'élève à 3180,00€.

Les membres du conseil valident, à l'unanimité, le montant de travaux pour un montant HT de 3180,00€.

M. AUER présente les prévisions des coupes en vente sur pieds. Il rappelle que les parcelles concernées sont les parcelles 9i-12f et 28i, le nombre de stères est estimé à 234 et la recette prévisionnelle est évaluée à 9810,00€ HT.

Il aborde ensuite les travaux d'élagage en bordure de forêt et parcelle agricole en présentant deux devis de 700,00€ HT. Il demande qu'un des devis soit pris en charge par l'association foncière car il s'agit de travaux sur des parcelles agricoles et notamment la bande cynégétique- direction Urschenheim.

Mme le Maire se propose de prendre contact avec les membres de l'Association foncière pour avis.

POINT VII INDEMNITES DE REPARTITION DU PRODUIT DE LA CHASSE (D2024-07-33)

Madame le Maire rappelle aux Conseillers la délibération prise le 12/09/2014 concernant la répartition du produit du fermage au profit des propriétaires fonciers.

Pour la période de chasse 2024-2033, il y a lieu de procéder à la répartition des indemnités pour travaux d'encaissement et de distribution de la chasse au Receveur-Percepteur et pour les travaux

d'établissement des états de répartition du produit de la chasse aux propriétaires fonciers au secrétaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, **fixe** les indemnités de répartition comme suit :

- Au Trésorier : 2% du montant global des parts des propriétaires privés et 2% du montant global réellement payé aux propriétaires,
- A la secrétaire pour l'établissement de la liste de répartition : 4% du produit réparti entre les propriétaires fonciers de la commune.

POINT VIII ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE (D2024-07-34)

Madame le Maire rappelle que notre commune est concernée par la campagne de renouvellement de l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2024/2025.

Elle indique que la dernière délibération relative à la validation des horaires pour une durée de trois ans a été prise le 12 avril 2021.

Cette durée arrivée à échéance, une nouvelle délibération doit donc être prise même s'il s'agit d'une reconduction à l'identique. Elle sera transmise à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale.

Madame le maire précise que le Conseil d'école dans sa séance du 26 mars 2024 a proposé le maintien de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours selon les horaires suivants :

Ecole maternelle de Widensolen					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	8h10-11h40	8h10-11h40		8h10-11h40	8h10-11h40
AM	13h40-16h10	13h40-16h10		13h40-16h10	13h40-16h10

Ecole Elémentaire de Widensolen					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	8h10-11h40	8h10-11h40		8h10-11h40	8h10-11h40
AM	13h40-16h10	13h40-16h10		13h40-16h10	13h40-16h10

Ecole Elémentaire d'Urschenheim					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	8h05-11h35	8h05-11h35		8h05-11h35	8h05-11h35
AM	13h35-16h05	13h35-16h05		13h35-16h05	13h35-16h05

Ecole Elémentaire de Durrenentzen					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	8h00-11h30	8h00-11h30		8h00-11h30	8h00-11h30
AM	13h30-16h00	13h30-16h00		13h30-16h00	13h30-16h00

Les membres du Conseil Municipal après avoir entendu les explications de Madame le Maire et considérant la position du conseil d'école du 26/03/2024, à l'unanimité,

- ☞ **approuvent** l'organisation du temps scolaire énoncé ci-dessus ;
- ☞ **reconduisent** les horaires de fonctionnement des écoles du RPI ;
- ☞ **disent** que cette décision est valable pour 3 ans.

POINT IX LOCATION SALLE COMMUNALE (D2024-07-35)a) Association Actibulles (D2024-07-35-01)

Les tarifs de location de la salle communale ont été validés lors de la séance du Conseil Municipal du 15 février 2024. Il avait été décidé que les associations pouvaient louer la salle pour la journée au tarif de 50€.

Ladite association ayant loué la salle qu'une demi-journée, le tarif de 25€ a été demandé.

Il est proposé de modifier le tableau des tarifs en incluant la possibilité de louer par demi-journée pour les associations et les particuliers.

b) Gaminerie - CCARB (D2024-07-35-02)

Madame le Maire précise que la Communauté de Communes n'a toujours pas reçu la validation du dossier d'accessibilité du bâtiment antenne Sud.

En conséquence, elle informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays Rhin Brisach a sollicité la commune pour une prolongation de la mise à disposition de la salle communale du 26 août au 22 octobre 2024, les lundis et mardis matins afin d'accueillir la halte d'enfants « la gaminerie ». Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

☞ **décide** de passer une convention avec la CCPRB pour l'utilisation de la salle communale à les lundis et mardis matins pour la période du 26 août au 22 octobre 2024 :

☞ **décide** de facturer 30,- € chaque occupation ;

☞ **charge** Madame le Maire de signer la convention

c) Salle polyvalente (D2024-07-35-03)

S'agissant de la salle polyvalente, Jean-Marc DEHON, conseiller et référent, tient à faire le point sur la réunion du comité de pilotage qui s'est tenue le 15 avril 2024.

Après la rencontre avec les présidents d'associations pour les informer des tarifs ; les tarifs ci-dessous seront appliqués :

- SRW : 1000€
- ACTIBULLES : 250€
- Tennis : 250€
- Amicale des donneurs de sang : gratuité
- Conseil de fabrique : gratuité pour la rencontre annuelle de l'ensemble des conseils
- 1,2,3 Soleil : 250€ pour l'organisation de la kermesse des écoles
- Pompiers : gratuité pour la rencontre annuelle de l'ensemble des corps.

S'agissant du marché de la st Nicolas une participation relative aux coûts énergiques sera demandée à toutes les associations dont la prestation engendrera une recette.

Le conseil municipal **approuve, par deux abstentions, onze voix pour** les tarifs proposés.

POINT X LOCATION GARNITURES - TARIFS (D2024-07-36)

Madame le Maire fait part de la demande croissante des garnitures et propose d'appliquer un tarif de location. Après discussion, une grande majorité (8 pour, 3 contre, 2 abstentions) se prononce pour la gratuité.

Madame le Maire prend acte mais précise que les garnitures devront être cherchées et ramenées aux horaires fixés par la mairie et qu'un contrat de location sera établi et présenté lors du prochain CM.

POINT XI TRAVAUX (D2024-07-37)

Comme indiqué au point V - Compte-rendu des commissions, **les membres du Conseil, après avoir entendu les explications, valident, à l'unanimité les travaux suivants :**

- Sté VIALIS l'installation de 9 horloges astronomiques deux contacts sur les armoires, pour un montant de 2772,00€ HT ;
- Sté VIALIS devis de relamping du stade de football, pour un coût total HT de 1068,00€ HT ;
- La démolition de conduit de fumée et fermeture de toiture pour la cheminée située sur le toit de l'école primaire. Le coût de ces prestations proposées par la sté Chemi'nette s'élève à 2704.91€ HT.
- Véhicule PARTNER des pompiers : bandes rétro réfléchissant, logo pour un montant de 684,00€ HT, diverses réparations pour un montant de 651,68€ HT,
- Dépôt des pompiers : réparation mécanisme des WC pour un montant de 247,63 HT
- Habillement pour pompiers pour un montant de 731,32 HT

POINT XII SUBVENTION

Madame le Maire présente les deux demandes de subvention déposées en mairie, à savoir « Rencontre des mémoires » et Sud Alsace AFAI »

Le Conseil Municipal, après délibération,

☞ **décide** de ne pas donner suite aux demandes présentées.

POINT XIII DIVERS

M. BUEB signale que les pneus restant sur le terrain mis à disposition à l'association « Kid's motos » ont tous été débarrassés. Il remercie Madame le Maire qui a pu obtenir cet enlèvement à titre gratuit.

Madame le Maire fait savoir qu'elle a contacté à nouveau la direction des routes pour la rue du Moulin.

Elle rappelle que le bureau de vote du 7 juillet 2024 sera ouvert de 8H00 à 18H00.

Fabienne WISS rappelle la préparation pour la manifestation de la fête nationale qui aura lieu le 12 juillet à partir de 19H.

Michel WELSCHINGER, conseiller et référent communal pour les Brigades Vertes, rend compte de la séance du Comité syndical qui s'est tenu le 30 mai 2024. Lors de ce comité, il a été procédé à l'installation du nouveau bureau exécutif.

Le nouveau Président est Maxime BELTZUNG.

La séance est levée à 20h45

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WIDENSOLEN
de la séance du 4 JUILLET 2024**

TABLEAU DES SIGNATURES

NOM Prénom	QUALITÉ	SIGNATURE	PROCURATION
BIGEL Josiane	Maire		
AUER Fernand	Adjoint		
LAMY Réjane	Adjointe	A donné procuration à Michel Welschinger	
BUEB Julien	Adjoint		
WISS Fabienne	Adjointe		
JENNY Arnaud	Conseiller	Absent	
DA CONCEICAO Lydia	Conseillère		
NEUKOMM Arnaud	Conseiller		
MARSCHALL Florian	Conseiller		
WELSCHINGER Michel	Conseiller		
SINSON Kathia	Conseillère		
DEHON Jean-Marc	Conseiller		
BAUMANN Laura	Conseillère		
WISS Christian	Conseiller		

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu du 26 mars 2024
- 3) Décisions prises par délégation du Conseil Municipal
- 4) Personnel communal
- 5) Compte-rendu des commissions
- 6) Travaux forêt
- 7) Indemnité de répartition de la chasse
- 8) Organisation du temps scolaire
- 9) Location salle communale
- 10) Location garnitures-tarifs
- 11) Travaux
- 12) Subvention
- 13) Divers